



PREFET DE LA REGION GUYANE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Accords de GUYANE – Relevés de décisions

Compte-rendu de la réunion de suivi de la thématique “Pêche”

Mardi 23 août 2017 – 15h00 à 18h00

Préfecture de la Guyane – Salle Félix Eboué

Étaient présents :

- Philippe LOOS, SGAR
- Lionel HOULLIER, Directeur de la DM
- Pascal HUC, DM
- Bruno MORIN, DM
- Florent TABERLET, CM SGAR
- Myriam AFLALO, Préfecture cellule coopération
- Georges-Michel KARAM, président du CRPMEM
- Nicolas ABCHEE, vice-président du CRPMEM
- Brendan LECLERC, CM CRPMEM
- Isabelle SAINGAINY, CM CTG

En préambule, Monsieur LOOS rappelle le cadre de cette réunion, dont l’objectif est d’évoquer les mesures contenues dans le relevé de décisions du secteur “Pêche”, signé par la ministre des outre-mers, afin d’en suivre l’application et les évolutions.

Examen conjoint des mesures du relevé de décisions, joint en annexe :

• PCS 2014-2015

Les premiers paiements ont été effectués depuis le mois de mars. 6,1 M€ ont été payés et 200 k€ sont en cours de paiement. Le CRPMEM reconnaît que le PCS a bien avancé depuis mars, mais, indique que de nombreux membres n'ont pas touché le premier centime du programme 2014-2015, et déplore que les difficultés de mise en œuvre soient liées à un outil national (Osiris) malgré la venue d’une mission ASP en Guyane en juin dernier.

La CTG indique qu'elle fait de son mieux pour traiter les dossiers au fil de l'eau. La menace est que si l’ensemble de la filière n'est pas mise en conformité, le PCS risque d’être supprimé et les acteurs les plus importants en pâtiront alors qu’ils sont en règle (volonté supposée d’éviter un financement uniquement de quelques gros acteurs).

• Fonds de redémarrage de l'activité

Il s’agit d’un point d’attention majeur : les accords de Guyane évoquent une somme de 2M€ réservée dans le fonds de préfinancement, mais les interlocuteurs du CRPMEM indiquent que ce n’est pas ce qui avait été négocié. Très peu d’acteurs de la filière sont en effet éligibles aux fonds pré-finançables par le FPF. L’objectif de la profession est de voir constituer un fonds de redémarrage de l’activité de ce montant. Le président du CRPM attend du ministère des outre-mer une proposition concrète et très rapide sur le sujet, ce qu’il rappellera dans un courrier à l’attention de la ministre dans les jours à venir.

- **Lutte contre la pêche illégale**

Ce sujet comporte une avancée importante et un autre point d'attention majeur :

L'avancée est la création, sur la zone littorale Ouest, d'une ULAM à MANA avec déploiement du premier moyen nautique 8,5 m monomoteur jet, 50 cm de tirant d'eau en cours d'immatriculation. L'arrivée des premiers personnels qui constitueront cette unité est prévue pour le 1^{er} septembre, pour un fonctionnement opérationnel courant octobre et une montée en puissance entre novembre et mars. Les locaux sont loués à partir du 1^{er} octobre, et les aménagements (dégrads, signalisation des passes) pour rendre la projection des moyens plus aisée sont programmés.

L'attention est portée sur l'Est, où la pêche illégale brésilienne fait des dégâts considérables et est liée à des questions d'insécurité, d'immigration irrégulière et de trafics divers. La DM confirme qu'aucune unité légère n'est prévue pour l'instant, mais que des opérations très ponctuelles peuvent être programmées en interministériel avec le moyen nautique disponible (GRAGE). Cette solution chronophage (transport etc.) est à améliorer en cherchant des moyens pour optimiser le fonctionnement de ces missions. Pour le CRPM, l'installation d'une unité de gendarmerie spécialisée à Saint Georges de l'Oyapock doit être envisagée, permettant en outre de contrôler l'estuaire du fleuve et la frontière, et adressera rapidement un courrier au CGOM sur ce point.

- **Dettes fiscales, sociales et financières de la filière**

Les professionnels se disent déçus de l'absence d'intervention du MOM auprès de BPI-France, alors qu'il s'agissait d'un engagement de l'accord thématique. Ils informent le comité qu'ils ont reçu de l'établissement une fin de non recevoir à leurs demandes collectives d'avances de fonds et de moratoires, la BPI ayant répondu « qu'elle ne s'estimait pas liée par les protocoles d'accords ». Les entreprises concernées par des avances de fonds déjà consenties par BPI ont reçu des ordres de reversement dès le mois de mai, chacune a négocié les étalements et moratoires qui les concernaient, et il n'y a pas eu d'aide particulière à la négociation.

Les autres points rentrent dans le cadre de l'atelier économie générale, qui se déroulera le 24 août. Concernant le moratoire sur les charges fiscales, le courrier interministériel d'instructions du 02/05/17 ne concernant pas l'ENIM, un interlocuteur de la DGFIP a été désigné pour travailler le sujet propre à la filière en lien avec l'établissement, et la DM a fait le nécessaire dès lors que les armateurs ont transmis les documents nécessaires.

S'agissant de l'octroi de mer, la représentante de la CTG indique que le service fiscalité de la Collectivité a eu du mal à évaluer précisément la problématique. Les entreprises de la filière ayant interpellé le président de la CTG par courrier, ce document sera retransmis directement aux services concernés.

- **Infrastructures portuaires**

La DM va lancer les démarches nécessaires pour que le Vieux port de CAYENNE, où se passe la plupart des déchargements, puisse être un lieu de débarquement autorisé. À cet endroit, il semblerait que la Mairie de Cayenne ait des projets d'aménagements pour lutter contre les inondations et submersions marines (installation de vannes) qui empêcheraient les navires de passer. Les services de l'État n'ont pas été informés pour l'heure, mais des discussions devront avoir lieu le cas échéant pour ménager les différents usages et enjeux.

Le sujet de l'investissement portuaire sera traité dans le cadre du plan de convergence et des assises en septembre, comme prévu dans l'accord.

- **Accès au financement**

La DPMA envisage de présenter une modification à mi-parcours du PO FEAMP, et la présentera au CNS de fin d'année. La CTG fera remonter le besoin en tant qu'autorité de gestion, en lien avec le CRPMEM (propositions de modifs sur la base de la maquette). Sont rappelés les critères pour rentrer dans le cadre : caractère collectif, intérêt général, caractère innovant. Une note explicative sera à fournir par la CTG pour argumenter le financement à 100 % par l'Europe.

- **Formation**

Le dispositif VAE est acté, une mission viendra en Guyane à l'automne. Le CRPMEM identifiera la situation des marins pour préparer le travail de la mission, l'objectif étant d'en régulariser un maximum de marins. Le projet serait alors de s'appuyer sur l'école maritime de Kourou, plutôt que de devoir envoyer les marins en formation en Martinique. Le CRPMEM communiquera auprès des armateurs pour qu'ils puissent participer à la commission, et cotiser à l'OPCA. La DM examinera avec bienveillance les dérogations dès lors que les prérequis seront réunis (cotisations OPCA, plan de formation avec inscription aux modules identifiés...).

- **Renouvellement et modernisation de la flotte :**

Le sujet a été évoqué au forum des RUP au mois de juin. La commission européenne n'a pas fermé la porte à une dérogation à l'interdiction d'intervention publique dans ce domaine. Un dossier est à monter incluant l'état de la flotte de pêche en Guyane et ses caractéristiques, ainsi que l'état des stocks. La problématique réside dans le fait que le besoin en Guyane n'est pas tant dans le renouvellement au sens strict (remplacement à l'identique des navires anciens) mais dans le déploiement d'une nouvelle flotte sur segment hauturier. L'argumentaire basé sur un raisonnement en puissance (pas d'accroissement de puissance de capture envisageable à l'échelle de la Guyane, mais un redéploiement) semble audible par la commission.

- **Exclusivité des 100 Milles nautiques pour les RUP**

Le processus est en cours, avec un objectif d'atteinte à janvier 2018. Avec cet outil, le CRPMEM pourra mettre en place une licence peu chère pour ceux qui pêchent DD et plus chère pour les autres. Mais il semble que les principaux concernés (caseyeurs martiniquais) ne viennent quasiment plus jamais pêcher dans les eaux guyanaises.

- **Fret aérien**

La CTG a entrepris une étude de marché export (combien de tonnage disponibles, exportables...). La DGOM a écrit à la DGAC, pas de retour en local à ce jour.

- **Réforme du code minier**

Actuellement en débat. Le CRPMEM émet des doutes sur la tenue des promesses par le gouvernement.

Questions diverses :

Problématique de l'émission des certificats d'origine par les ligneurs vénézuéliens qui débarquent du poisson à Cayenne : depuis 4 mois, et le début des événements au Venezuela, plus aucun certificat n'est émis et les débarquements se font en infraction à la réglementation. Il semble que seul un général vénézuélien soit habilité à délivrer ces certificats à Caracas. La préfecture va donc étudier l'hypothèse d'un transfert de cette émission de certificats par une autorité plus proche (consulat du Venezuela à Paramaribo?).

Problématique du financement du CRPMEM : si une aide exceptionnelle au fonctionnement n'est pas déléguée au CRPMEM, le président indique que l'organisme sera très rapidement en cessation de paiement.